



PROCÈS-VERBAL

COMITE DE DIRECTION

Réunion du :	8 octobre 2024
à :	18h en présentiel
Présidence :	M. Daniel GIRAUD
Présents :	Mme Dominique BOUSSARD MM. Patrick BASTGEN, Paul HERRERO, Marc TERMINET (District 18), Sébastien SALMON (District 28), Marc TOUCHET (District 36) (Visio), Philippe GALLÉ (District 37), Benoit LAINE (District 45), Daniel GIRAUD, Jean-Paul GOUPY, Hervé PORTENSEIGNE (Visio), Alain DESOEUVRES (Visio), Jeremy BEAUJOUAN, Joël LEBLANC (Visio).
Excusés :	MM. Antonio TEIXEIRA, Stéphane JUNGES, Laurent LEGENDRE (District 41), Maurice BOUQUET, Bruno MARTINS et Jérôme MONOT (DTR).
Assistent à la séance :	Maxime MALDENT (DAF) et Michel BONNICHON (Président de la CRA).



Le Président de séance Daniel GIRAUD ouvre la séance à 18h et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Le Président de séance fait un rappel de l'ordre du jour de Comité de Direction :

- **Adoption du Procès-verbal du Comité de Direction du : 04/09/2024**
- **Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la Ligue du 25/10/2024**
- **Présentation et Validation des comptes**
- **Activités Sportives**
- **Questions diverses**



APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal du Comité de Direction du 04/09/2024 est validé par le comité de direction avec une remarque de Marc TOUCHET qui regrette que la mention de la lecture du courrier lors du comité de direction du 4/09/2024 n'apparaisse par dans le dernier procès-verbal.

Présentation et Validation des comptes 23/24

Monsieur Rémi Prunier (cabinet ORCOM) fait lecture et présentation de l'ensemble des comptes de la saison 2023/2024.

Annexe 1 du présent Procès-verbal

Madame Laetitia Chatron (Commissaire aux comptes) confirme la bonne santé financière de la Ligue Centre Val de Loire de Football.

- ***Le Comité de Direction valide les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024 et son résultat comptable pour la somme de 514 267 euros.***
Ils seront soumis à l'approbation des clubs lors de l'Assemblée générale du 25 Octobre 2024 qui aura lieu à Orléans.

Communications du Secrétaire Général

Règlements :

- Modifications sur le règlement intérieur du Pôle Garçon ainsi que son autorisation parentale.
 - **Le Comité de Direction valide ces modifications**
- Evolution sur le règlement des championnats féminins ainsi que l'annexe de la coupe de France (en ligne sur le site de la Ligue)
 - **Le Comité de Direction valide cette évolution**

Validation de l'Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 25 octobre 2024 :

- Le Comité de Direction valide l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 25 octobre 2024

Annexe 2 du présent Procès-verbal



Double Licence :

- Demande de double licence pour un joueur mineur à titre dérogatoire (N° 9604129857)
 - **Le Comité de Direction valide cette double licence**

- **Fafa transport 24/25 :**
- Blois Foot 41 (District 41) n°2105240902 pour un montant de 13 800 euros.
- Beauce Football Club (District 41) n°2105240903 pour un montant de 13 600 euros.
- Issoudun (District 36) n°2103240901 pour un montant de 8 500 euros.

➤ ***Le Comité de Direction procède à la validation de ces 3 dossiers. Il valide le transfert du montant de l'enveloppe Fafa Equipements vers les transports uniquement pour ces 3 dossiers. Il appartiendra au prochain comité de direction de décider de la suite de l'enveloppe du Fafa Equipements.***

Statut de l'Arbitrage :

Les clubs peuvent se mettre en conformité jusqu'au 28 février 2025

➤ ***Nombre de matchs à diriger par les arbitres est de :***

- 26 matchs pour les arbitres « senior » Coupes, Championnats et futsal.
- 20 matchs pour les arbitres « senior » Coupes, Championnats.
- 20 matchs pour les arbitres « senior » futsal.
- 16 matchs pour les « jeunes arbitres » (jusqu'à 22 ans) Coupes et Championnats.

➤ ***Le nombre de matchs que les arbitres reçus à l'examen en cours de saison doivent diriger est réduit à :***

- 12 matchs pour les arbitres Senior ayant été reçus aux examens de septembre - octobre.
- 10 matchs pour les arbitres Senior ayant été reçus aux examens de novembre - décembre.
- 10 matchs pour les jeunes arbitres ayant été reçus aux examens de septembre - octobre.
- 8 matchs pour les jeunes arbitres ayant été reçus aux examens de novembre - décembre.
- 8 matchs pour les arbitres Senior ayant été reçus aux examens de janvier - février.
- 5 matchs pour les jeunes arbitres ayant été reçus aux examens de janvier - février.

➤ ***« Les certificats Médicaux ou arrêts de travail des arbitres, doivent être transmis à la Ligue et au District concerné***

dans les 15 jours maximum après leur émission.

Passé ce délai, les certificats ou arrêts ne seront plus comptabilisés dans le décompte des matchs ».

- 1 week-end d'arrêt = 1 match comptabilisé
- 1 mois d'arrêt = 3 matchs de comptabilisés

➤ ***Le Comité de Direction valide le statut de l'arbitrage***



ACTIVITÉS SPORTIVES

Affiliations :

- D37 : Affiliation du **TOURS FUTSAL CLUB (565031)**
 - *Le Comité de Direction valide cette affiliation*

Changement de nom :

- D41 : **A.S. COUFFY/SEIGY** Nom abrégé: **A.S.C.S. (546400)**
 - *Le Comité de Direction valide ce changement de nom*

Inactivités :

- D36 : **A.S. NIHERNE (505274)** « Libre U14/U15 » à compter du 09/09/2024
- D36 : **U.S. VILLEDIEU SUR INDRE (504895)** « Libre U14/U15 » à compter du 09/09/2024
- D36 : **A.S. ST. LACTENCIN (530844)** « Libre U14/U15 » à compter du 09/09/2024
- D36 : **ALLIANCE C.S. BUZANCAIS (504869)** « Libre U16/U17 » à compter du 09/09/2024
- D45 : **C.A. LAILLY EN VAL (511834)** « Libre Senior » à compter du 09/09/2024
- D18 : **U.S CHARENTON DU CHER (526146)** « Libre U12/U13 » à compter du 09/09/2024
- D37 : **F.C. BERRY TOURAINE (523475)** « Libre U19/U18 » à compter du 23/09/2024
- D36 : **VILLEDIEU FUTSAL (854442)** Inactivité Totale à partir du 23/09/2024
- D36 : **BLACK ROOSTERS (564723)** Inactivité Totale à partir du 23/09/2024
- D36 : **UNION SPORTIVE DES 2 RIVES (564951)** « Libre U16/U17 » à partir du 24/09/2024
- D28 : **ENT.S. MAINTENON PIERRES F. (504919)** « Libre U16/17/18 F » à compter du 02/10/2024
- D28 : **CTE A NLE PORTUGAISE CHARTRES (529647)** « Libre Senior » à compter du 02/10/2024
- D28 : **FOY.J. CHAMPOL (520961)** « Libre Senior, Futnet, Toutes les catégories Futsal, Libre U16/U17, Libre U16/U17/18F et Senior F » à compter du 02/10/2024
 - *Le Comité de Direction valide ces inactivités*

Reprise d'activité :

- D28 : **ZM. GALLARDON (509578)** à compter du 11/09/2024
 - *Le Comité de Direction valide cette reprise d'activité*

Radiation :

- D37 : Club de **JOUE LES TOURS FCT** en date du 9 août 2024
 - *Le Comité de Direction valide cette radiation*



ARBITRAGE

Cas d'un arbitre de niveau R1 / Salarié d'un club de R1

Le Comité de Direction prend acte de la décision de la commission régionale d'arbitrage. Il prend acte de la non-désignation de cet arbitre en Régional 1 et de la neutralisation de sa saison 2024 - 2025 afin de ne pas perturber sa progression.

AGENDA

Assemblées Générales :

- 25 octobre 2024 : Élective Ligue : à Orléans
- D28 : 22 novembre 2024 (AG élective),

Le comité de direction se termine à 20h.

**Le Président de séance,
Daniel GIRAUD**

**Le Secrétaire de séance,
Patrick BASTGEN**

Publié le 25/10/2024